



## Recommandations publiques

Au cours des deux dernières années, les partenaires de sCAN ont travaillé en étroite collaboration afin d'analyser et surveiller les discours de haine en ligne et de développer des parcours de formations en ligne et en présentiel. Nous avons mis nos connaissances à la disposition du grand public et contribué à renforcer les capacités de la société civile pour combattre ensemble les discours de haine. Au cours de nos activités, nous avons rassemblé de nombreuses expériences et également recueilli des pistes d'amélioration. Tous les acteurs - parties prenantes sont invités à intensifier leurs efforts pour garantir un environnement en ligne respectueux et inclusif pour tous les utilisateurs.

Nous souhaitons partager nos expériences et fournir des recommandations aux institutions de l'Union européenne, aux autorités nationales, aux institutions publiques, aux personnalité politiques et publiques, aux réseaux sociaux, aux médias et journalistes ainsi qu'aux organisations de la société civile et aux internautes sur la manière de mieux combattre toutes les formes de discours de haine en ligne.

### Recommandations à l'Union Européenne

Les exercices de monitoring sont importants pour analyser les tendances transnationales en matière de haine en ligne et pour comprendre comment les plateformes signataires appliquent le code de conduite de l'Union européenne sur la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne<sup>1</sup>.

Nous encourageons donc l'Union européenne à inciter davantage de **plateformes notamment de réseaux sociaux à adhérer au code de conduite et à prêter attention aux petites plateformes** qui peuvent être considérées comme des "refuges" pour la promotion de l'intolérance et des discours de haine en ligne.

Afin de brosser un tableau précis, il est important de tester les performances des plateformes dans des conditions "quotidiennes". L'expérience des partenaires de sCAN montre que les plateformes sont souvent conscientes du calendrier des exercices de monitoring et des organisations participantes. Afin d'améliorer la validité des exercices, nous recommandons de **mener des actions « silencieuses », au cours desquels les plateformes ne connaissent ni les dates, ni les organisations participantes.**

Les plateformes sont responsables de la suppression des contenus illégaux de discours de haine publiés par des particuliers. Les recherches menées dans le cadre du projet sCAN montrent que les discours de haine diffusés et/ou facilités par des politiciens et autres personnalités publiques à forte visibilité peuvent avoir des effets néfastes sur la culture de la communication en ligne. Les « influenceurs de la haine » utilisent des méthodes de communication similaires à celles des influenceurs classiques, mais encouragent activement les discours haineux sur leurs canaux et parfois même incitent à différentes formes de violence en ligne.

Nous recommandons donc de modifier la méthodologie des exercices de monitoring afin de mettre **davantage l'accent sur les groupes et les comptes individuels qui diffusent constamment des discours de haine à un public important ou qui agissent comme un catalyseur de ce phénomène.**

---

<sup>1</sup>[https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/eu-code-conduct-counter-illegal-hate-speech-online\\_en](https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/eu-code-conduct-counter-illegal-hate-speech-online_en) (consulté le 07.04.2020)



## Recommandations aux autorités nationales et aux institutions publiques

Les gouvernements **devraient concevoir des plans d'action nationaux pour lutter contre les discours de haine**, en identifiant les domaines prioritaires dans les sociétés respectives et en accordant une attention particulière aux tendances en ligne, sur les réseaux sociaux. Les plans d'action nationaux devraient contenir des indicateurs, prévoir une évaluation régulière des mesures mises en œuvre et allouer des ressources adéquates.

Les autorités nationales **devraient établir ou affiner leurs systèmes nationaux de collecte de données** sur les discours de haine, afin de garantir **l'enregistrement effectif** des infractions pénales et des délits.

En outre, elles devraient mettre en place **des mécanismes de consultation solides avec un large éventail d'acteurs** divers afin d'améliorer l'élaboration des politiques et de les rendre aussi inclusives que possible. De plus, les ministères devraient intégrer **le principe de l'intersectionnalité dans toutes les politiques d'égalité**, afin de ne pas négliger les expériences des personnes confrontées à la discrimination multiple.

Les autorités et les institutions publiques sont invitées à **poursuivre de manière adéquate et effective les discours de haine illégaux**, car cela a un effet dissuasif sur la société en général.

En outre, les autorités et les institutions publiques **doivent garantir la pleine indépendance des institutions indépendantes** notamment celles **régulant les médias** et s'abstenir d'exercer une quelconque pression politique sur ces organismes.

**Les autorités répressives doivent renforcer leur coopération avec les groupes et minorités** victimes de discours de haine afin de mieux comprendre la nature et la dynamique de ces discours de haine.

## Recommandations aux personnalités publiques et politiques

Nos recherches montrent que les personnalités publiques et politiques ont une responsabilité particulière car ils donnent le ton dans les débats en ligne. La communication digitale dans laquelle les discours de haine semblent être acceptés (ou même encouragés) peut conduire à des débats politiques empoisonnés et à des menaces violentes contre ceux qui sont perçus comme des « ennemis » politiques, et peut même devenir violente.

Nous invitons donc ces acteurs à assumer **cette responsabilité sociale et politique et à s'abstenir de diffuser ou de faciliter les discours de haine en ligne**. L'engagement à le faire pourrait être exprimé par un **code de conduite volontaire pour favoriser des communications respectueuses et inclusives**.

En outre, les personnalités publiques et politiques et les hauts fonctionnaires des autorités publiques **doivent condamner clairement les discours de haine et promouvoir le contre-discours**. Tous les **partis politiques** doivent également condamner les discours de haine et **appeler leurs membres et leurs partisans à s'abstenir de propager la haine en ligne**.

Les propriétaires de réseaux sociaux publics devraient adopter **un ensemble similaire de règles de communication et les faire appliquer**. Ces règles devraient être orientées vers la lutte contre les discours de haine et le respect de la liberté d'expression.

Les personnalités politiques et publiques devraient accepter leur responsabilité de modérer leurs pages sur les réseaux sociaux et notamment les sections commentaires et les supprimer le cas-



échéant. **En particulier pour les chaînes ayant une grande portée et un large public, une modération identifiable et cohérente est essentielle.**

Tous les partis susmentionnés devraient **déclarer publiquement leur soutien et reconnaître les droits des personnes et des groupes potentiellement visés par les discours de haine en ligne.**

## Recommandations aux réseaux sociaux

En plus de **retirer de leurs plateformes les contenus manifestement illégaux**, les réseaux sociaux devraient faire plus d'efforts pour **appliquer efficacement leurs directives communautaires et encourager une communication en ligne respectueuse.**

Cela est particulièrement important lorsque des discours de haine sont diffusés ou encouragés par des personnalités influentes. **En raison de leur impact important sur la société, les discours de haine diffusés par des politiciens ou d'autres personnalités publiques devraient être clairement étiquetés comme tels et sanctionnés selon les normes communautaires des entreprises.**

En outre, pour lutter efficacement contre ce phénomène, **il convient de prendre des mesures plus énergiques à l'égard des profils et des pages utilisés pour diffuser régulièrement des discours de haine à un large public.**

De plus, les partenaires de sCAN demandent instamment à **toutes les réseaux sociaux**, quelle que soit leur taille, **d'adhérer au code de conduite de l'UE sur la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne. Toutes les plateformes de réseaux sociaux devraient redoubler d'efforts pour supprimer les contenus illégaux qui leur sont notifiés et s'engager dans une communication directe et continue avec les utilisateurs ainsi qu'avec les *trusted flaggers*.**

En outre, elles sont invitées à **investir davantage de ressources dans la recherche scientifique et l'analyse des données sur les phénomènes de discours haineux** afin de mieux comprendre les tendances dans ce domaine. La nomination d'une équipe spécialisée pourrait aider à cette tâche.

## Recommandations aux journalistes et aux médias

Les médias doivent veiller à fournir des **reportages objectifs sur les groupes et minorités potentiellement victimes de haine en ligne.** Les médias devraient **renforcer leur coopération avec les ONG** travaillant dans le domaine de la protection des droits humains et **les représentants des minorités** afin de **sensibiliser les journalistes** aux stéréotypes et aux discours de haine auxquels ces communautés sont couramment confrontées en ligne.

Les médias qui utilisent des plateformes en ligne comme Facebook ou YouTube pour diffuser leurs informations devraient **accepter la responsabilité de modérer les sections de commentaires situées sous leurs articles et vidéos.** Pour ce faire, ils doivent adopter des règles claires de communication acceptable sur leurs canaux et **les appliquer de manière cohérente. Une modération fiable** est essentielle pour empêcher que des contenus haineux ne reproduisent les hostilités et ne dominent les discussions.

Les institutions en charge de la régulation des médias doivent prendre **des mesures fermes concernant les discours haineux et imposer des amendes appropriées** pour punir, ainsi que pour décourager, la diffusion de toute expression d'intolérance.



## Recommandations à la société civile et aux utilisateurs d'Internet

Tous les internautes peuvent contribuer à endiguer les discours de haine en faisant **preuve de solidarité avec les personnes et les groupes visés par la haine en ligne**.

Les utilisateurs peuvent **également contester les expressions haineuses par des contre-discours, déconstruire les stéréotypes haineux, et démystifier les fausses nouvelles et les manipulations**.

Les organisations de la société civile (OSC) **devraient développer de nouveaux moyens de lutte contre les discours de haine en ligne** qui vont au-delà de la simple notification aux sociétés informatiques des discours de haine manifestement illégaux. Cela peut inclure de **nouveaux types de contre-actions ciblant les modèles commerciaux des sites web** de discours haineux ou des pages de médias sociaux, comme le propose l'initiative « Sleeping Giants <sup>2</sup> ».

Les OSC devraient intensifier leurs efforts de coopération et créer des **groupes de travail sur certains types de haine ou sur les plateformes de médias sociaux afin de coordonner les efforts** concertés contre les pages influentes qui tirent profit de la diffusion régulière de discours de haine à de nombreux adeptes.

Si la plupart des OSC ont tendance à se concentrer sur des types spécifiques de discours de haine tels que le racisme, l'antisémitisme ou le discours **de haine antimusulman, il est important d'inclure également d'autres types de discours de haine (par exemple, misogynie, homophobie, transphobie, interphobie, capacitisme, âgisme) dans leurs analyses et leurs campagnes d'action**. En outre, les OSC devraient renforcer leurs efforts pour **signaler et lutter contre les discours de haine intersectionnels**. En outre, les recherches du projet sCAN montrent que les actions de lutte contre les discours de haine ne devraient pas se limiter aux grands réseaux sociaux. Les **OSC devraient donc élargir leur champ d'action pour analyser les discours de haine sur des plateformes alternatives** telles que Telegram, VK ou Gab.ai et les inclure dans leurs campagnes.

## Conclusion

Les expériences du projet sCAN montrent que si des initiatives prometteuses ont déjà été mises en œuvre pour lutter contre la haine en ligne, il reste encore beaucoup à faire. Outre les recommandations individuelles présentées dans ce document, une coopération plus **étroite entre les ONG, les membres des groupes concernées, les médias, le secteur de l'internet et les autorités publiques est nécessaire** pour freiner efficacement la propagation des discours de haine en ligne. L'internet n'étant pas limité par les frontières nationales, une **coopération transnationale accrue est nécessaire entre tous les groupes de parties prenantes** pour trouver une approche commune à ce problème.

Le partenariat sCAN fera le point sur les enseignements tirés et les résultats de ses recherches des deux dernières années dans le but de planifier des initiatives de suivi visant à améliorer et à accroître sa contribution aux efforts de surveillance, d'analyse, de formation et de sensibilisation menés contre toutes les formes de discours haineux en ligne.

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus, visitez le site [https://twitter.com/slpng\\_giants](https://twitter.com/slpng_giants) (consulté le 30.03.2020).



## À propos du projet

Coordonné par l'organisation française la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (France)), le projet sCAN est mis en œuvre par dix partenaires européens : ZARA, Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit (Autriche), CEJI-A Jewish contribution to an inclusive Europe (Belgique), Human Rights House Zagreb (Croatie), Romea (République Tchèque), jugendschutz.net (Allemagne), CE-SIE (Italie), le Latvian Centre for Human Rights (Lettonie), Respect Zone (France) et l'Université de Ljubljana, Sciences Sociales (Slovénie). Il a pour but de rassembler expertise, outils, méthodologie et connaissances concernant la haine en ligne et d'élaborer un ensemble de pratiques complet pour permettre d'identifier, d'analyser, de signaler et de réagir pour contrer les discours de haine en ligne.

Pour en savoir plus, visitez le site : [www.scan-project.eu](http://www.scan-project.eu)

### Clause de non-responsabilité

Ces recommandations sont financées par le programme « droits, égalité et citoyenneté » (2014-2020) de l'Union européenne. Le contenu de ces recommandations représente uniquement le point de vue de ses auteurs et est la seule responsabilité du consortium du projet sCAN. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Le projet **sCAN** est financé par la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission Européenne, dans le cadre du programme de l'Union Européenne « droits, égalité et citoyenneté ».